

## COMPTE – RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 Mai 2023

Le vingt-deux mai deux mil vingt-trois, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Voulmentin, se sont réunis à la mairie de Voulmentin en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : BESNARD Sophie, ARNAUD Fabrice, JOUBERT Michel, MADELEINE Delphine, SECHET Marie-Danielle, GEINDREAU Freddy, POUPARD Jacques, GROLEAU Solène, MARTINI-CENDRE Audrey, BOISSONOT Jany, CHIRON Christelle, GEINDREAU Freddy

Excusés : BROSSARD Stéphane, COTILLEAU Céline, BOUJU Jean Sébastien, GAUTRAULT Isabelle

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 24 avril 2023 est approuvé l'unanimité des présents

2023/05/01 : Demande de participation aux frais de fonctionnement pour l'école Victor Hugo de Saint Aubin du Plain :

Madame le Maire fait savoir à l'assemblée qu'elle a reçu un courrier émanant de la mairie de Saint-Aubin du Plain concernant une demande de participation aux frais de fonctionnement pour trois enfants de notre commune scolarisés à l'école Victor Hugo de Saint Aubin du Plain en classe de primaire.

La somme demandée est de 525.00 € par élève (3 élèves en primaire).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de verser la somme de 525.00 € par enfant soit la somme de 1 575.00 € pour les frais de fonctionnement à l'école Victor Hugo de Saint-Aubin du Plain pour l'année 2021/2022.
- Autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir.

2023/05/02 : Demande de participation aux frais de cantine de Saint-Aubin du Plain :

Madame le Maire fait savoir à l'assemblée qu'elle a reçu un courrier émanant de la mairie de Saint Aubin du Plain concernant une demande de participation pour la restauration de trois enfants de notre commune scolarisés à l'école Victor Hugo sur l'année scolaire 2021/2022. Cela représente 361 repas servis durant l'année scolaire 2021/2022 et demande la somme de 1€ par repas soit la somme de 361.00 €

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décident de participer aux frais de cantine de Saint Aubin du Plain pour deux enfants de notre commune scolarisés à l'école Victor Hugo sur l'année 2021/2022 pour un montant de 361.00 €
- Autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir dans cette affaire.

**2023/05/03 : Décision Modificative sur budget communal :**

Madame le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il convient de modifier comme suit les prévisions du budget primitif de la commune de Voulmentin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier les articles ci-dessous comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>Augmentation</u>	<u>Diminution</u>
Investissement dépenses 2041512/0015	+ 40 500.00 €	
2112 /0015		- 40 500.00 €

Les membres du Conseil Municipal approuvent les modifications proposées.

**2023/05/04 : Indemnités Gardiennages églises pour l'année 2023 :**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal de fixer le montant pour l'année 2023 de l'indemnité de gardiennage église. En effet, la circulaire n° NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 précise que le montant de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales peut faire l'objet de revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

La circulaire n° NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011 a rappelé ce principe.

Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales, reste, en 2023, équivalent à celui applicable l'an dernier et est fixé à 479.86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte et à 120.97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

La commune de Voulmentin ayant deux églises, une dans chaque quartier, deux personnes sont chargées du gardiennage des églises : 1 pour l'église, quartier de Voultegon et 1 autre personne pour l'église, quartier de Saint-Clémentin.

Etant donné, que la personne chargée du gardiennage de l'église, quartier de Voultegon, procède à des visites plus rapprochées du fait qu'elle contient un orgue de valeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Décide d'allouer :
- A Madame NAULT Myriam, pour le quartier de Voultegon, la somme de 479.86 €
- A Monsieur VRIGNAULT Jacques, pour le quartier de Saint-Clémentin, la somme de 239.96 €.
- Autorise Madame le Maire à signer tous document relatif à cette affaire.

**2023/05/05 : Demande de participation au SIEDS :**

Madame le Maire fait savoir à l'assemblée qu'elle a reçu une demande de participation du SIEDS concernant une extension du réseau à La Palaine, quartier de Saint-Clémentin pour deux parcelles situées section D 393 et D102.

La contribution syndicale de la commune s'élève à 1358.82 € HT et correspond à 30% de la participation du SIEDS.

Elle demande donc aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette demande.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De participer à hauteur de 1358.82 € HT pour une extension de réseau à la Palaine, sur le quartier de Saint-Clémentin.
- Autorise Madame le Maire à signer les documents à intervenir dans cette affaire.

2023/05/06 : Vérifications et maintenances réglementaires des équipements et des installations techniques :

Groupement de commandes pour le marché de Vérifications et maintenances périodiques réglementaires des équipements et des installations techniques :

Vu les articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commune Publique relatifs aux groupements de commandes :

Vu la délibération DEL-BC-2023-XXX du Bureau Communautaire en date du 25 avril 2023 relative à la création d'un groupement de commande « vérifications et maintenances périodiques réglementaires des équipements et des installations techniques »

Vu l'article L1414-3-II du Code Général des Collectivités territoriales ;

CONSIDERANT le projet de convention constitutive du groupement de commandes ;

Dans un souci d'échelle, il est proposé de réaliser un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, la Régie de BOCAPOLE, la Régie de l'Office de Tourisme, et les communes membres qui sont intéressées pour les prestations de Vérifications et maintenances périodiques réglementaires des équipements et des installations techniques.

La durée prévue pour le marché est de 4 ans (1 an, renouvelable 3 fois), et se décompose de la manière suivante :

Lot 1 – Vérifications périodiques des installations techniques

Lot 2 – Maintenance périodique des moyens d'extinction et des installations de désenfumage

Lot 3 – Maintenance et dépannage des ascenseurs et élévateurs

Lot 4 – Maintenance et dépannage des portes et portails automatiques

Lot 5 – Vérifications périodiques des aires de jeux et des équipements sportifs

Lot 6 – Entretien périodique des aires de jeux et des équipements sportifs

Lot 7 – Maintenance et dépannage des SSI

Lot 8 – Achat et maintenance de défibrillateurs

Lot 9 – Mesures de la Qualité de l'Air intérieur

Lot 10 – Dépistage réglementaire du Radon

La constitution du groupement et son fonctionnement seront formalisés par une convention constitutive d'un groupement de commandes.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la « convention constitutive d'un groupement de commandes » annexée avec pour principales modalités :

- Désignation de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais comme coordonnateur du groupement, chargé de mener la procédure de passation au nom et pour le compte des autres membres ;
- Durée : la convention prend effet à compter de la date de notification de la convention à chaque membre du groupement de commandes. Elle prend fin à la notification du marché par le coordonnateur.
- Chaque membre exécute le marché public selon ses besoins (préalablement recensés) ;

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de retenir la procédure de groupement de commandes dont seront également membres les communes membres de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais intéressées.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser l'adhésion de la commune de Voulmentin au groupement de commandes auquel participeront les collectivités membres de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, intéressée par les lots n°1- Poste 1,2,3 et 5 ; lot n°2 ; lot n°5 ; lot n°8 et lot n°10.
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation des prestations de Vérifications et maintenances périodiques réglementaires des équipements et des installations techniques pour les besoins propres aux membres du groupement ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération ;
- D'accepter que la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé ;
- De prévoir les crédits au budget de la commune.

2023/05/07 : Achat de matériel :

Madame le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il devient nécessaire d'acheter deux machines pour effectuer le désherbage mécanique des cimetières, des bordures communales, pour améliorer les conditions de travail de nos employés communaux.

L'entreprise BOISSINOT de Mauléon nous a fait une proposition pour une brosse de désherbage d'un montant de 2227.52 € TTC et d'un désherbeur mécanique pour un montant de 2338.28 € TTC soit un total d'achat de 4565.80 € TTC.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cet achat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De valider le devis proposé par l'entreprise BOISSINOT de Mauléon pour l'achat d'un ensemble de deux machines pour un montant de 4565.80 € TTC ;
- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer le devis à intervenir dans cette affaire.

2023/05/08 : Réfection voirie :

Madame le Maire propose à l'assemblée de continuer les travaux déjà entrepris dans le cadre de la réfection de notre voirie. Le programme de cette année serait de refaire la voirie qui s'étend du village de « Vrillé » au pont du « Sablon » soit pour 2.700 kms.

Trois entreprises ont été sollicitées afin de répondre à cette demande :

- Société COLAS pour un montant de 78616.08 € TTC
- Société CHARRIER pour 96049.46 € TTC
- La Société CHOLET TP qui n'a pas donné suite à notre demande.

Madame le Maire demande donc aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ces devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de retenir l'entreprise COLAS pour la réalisation d'enrobé à froid pour un montant de 78616.08 € TTC.
- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer les documents à intervenir dans cette affaire.

2023/05/09 : Commission de contrôle pour les listes électorales :

Pour faire suite à la demande de révision, tous les 3 ans de la commission de contrôle des listes électorales, il convient de nommer 5 personnes ( dont 1 personne extérieure au conseil municipal).

Parmi les membres du Conseil Municipal, Mme MADELEINE Delphine, Mr POUPARD Jacques, Mr GEINDREAU Freddy et Mme GAUTRAULT Isabelle ont accepté de faire partie de la commission de contrôle des listes électorales.

Mme VINCENT Marie-Yolaine, personne extérieure au Conseil Municipal a accepté également de faire partie de cette commission de contrôle.

Les Membres du Conseil Municipal :

- Approuvent les noms des personnes proposées,
- Donnent tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer les documents à intervenir dans cette affaire.

### ***Questions diverses :***

Demande de devis pour remplacement de tondeuse professionnelle pour 1 749 €, en remplacement de 2 anciennes tondeuses qui deviennent hors d'usage datant de 2001 et 2005. Réflexion en attente de voir s'il on peut remplacer des roues

### ***Sécurisation quartier Saint Clémentin :***

1<sup>ère</sup> proposition de l'agglomération 2B : en proposant un sens unique, rue du bas bourg, rue des justices, rue René Cassin et rue du Château, pas envisageable.

Il faut voir avec le département pour une éventuelle subvention

Proposition d'une déviation par la rue René Cassin avec interdiction de circulation des poids-lourds de la place de la mairie jusqu'au square

Travaux prévues fin 2023 normalement,

Prévoir information à la population à la parution du bulletin d'infos de l'été 2023

### ***Sollicitation par notre conseiller départemental Philippe Bremond***

Il souhaite faire bénéficier la commune de Voulmentin et de Saint Aubin du Plain et faire un don de 500 € pour une ou deux associations émanant de l'animation sur notre commune :

Proposition : le poisson d'argent, le théâtre, le foot.

Vote à bulletin secret :

Le poisson argent = 7 votes

Le poisson d'argent et le théâtre = 2 votes

Club de foot = 1 vote

1 abstention

Mme Le Maire, Sophie BESNARD, va proposer à l'association le Poisson d'Argent le don de 500 € de notre conseiller départemental, après dépose de dossier

### ***La commission ressources humaines***

La commission ressources humaines s'est réunie pour voir l'évolution des salaires des employés communaux, il a été proposé de réunir chaque employé dans un entretien individuel et en discuter

***Réunir la commission petite enfance*** pour établir un loyer pour l'école St Jean et réfléchir pour la nouvelle convention pour l'année prochaine : lundi 12 juin à 18 h 30

***Réunir la commission finances*** pour voter les subventions aux associations : lundi 12 juin à 20 h

### ***Les impayés de nos locataires***

Un huissier a été contacté pour 2 locataires, procédure d'abandon de domicile pour le logement n°1 du presbytère, quartier Voultegon et procédure de recouvrement de loyers pour logement n°1, place de la mairie, quartier de Saint-Clémentin.

Réfléchir à proposer quelques logements à essayer à mettre en location de tourisme

Voir s'il faut vendre le bâtiment communal ancienne mairie, rue de la forge

Prendre le lave vaisselle de la salle de la forge, pour l'installer salle du moulin

Voir canes de mini golf, en parler au comité des fêtes quartier Voultegon

Jean Marie part à la retraite bientôt au 1<sup>er</sup> juillet, nous avons recruté Mr Lucchesi David domicilié à Beaulieu sous Bressuire, de 48 ans environ, qui commencera le lundi 5 juin.

4 jeunes sont intéressés par le dispositif argent de poche, inscription jusqu'au 26 mai.

L'ordre du jour étant épuisé ainsi que les questions diverses, la séance est close.

*Prochaine réunion de conseil municipal : lundi 26 juin 2023 à 20 h 30*